

Le 18 janvier 2021

Direction Action Sociale et Insertion
Secteur Action sociale de proximité
CR/GC

Avis de vacance de poste

Direction Action Sociale et Insertion

Médiateur (trice) en faveur de la participation des habitants Maison de quartier Louis Aragon

Emploi à temps plein, contrat à durée déterminée (dispositif adulte relais)

**AVANT LE 12 FEVRIER 2021
DELAÏ DE RIGUEUR**

CONTEXTE DE LA MISSION

La Maison de Quartier Louis Aragon (agrée centre social par la CAF) est un équipement de quartier à vocation sociale géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Martin d'Hères. Cet équipement a pour mission de favoriser les actions contribuant au lien social entre tous les habitant-usagers et de venir en appui et soutien aux initiatives habitants.

Au regard de l'analyse des besoins, des demandes et propositions des habitants, les équipes mettent en œuvre, dans une démarche de co-construction, des projets et actions à l'échelle du quartier en politique de la ville (QPV) martinérois. La mission est en concordance avec les orientations et actions menées dans le cadre du projet social de l'équipement et du contrat de ville.

MISSIONS

Sous la responsabilité de la coordinatrice d'action sociale, les missions principales confiées au médiateur ont vocation à :

- mener des activités de lien social et de médiation
- accompagner les démarches de participation citoyenne
- faciliter la circulation de l'information dans l'équipement et sur le quartier (hors les murs)
- repérer de nouveaux besoins et attentes.

Axe 1 : être visible, repéré et repérable (aller vers)

- Être régulièrement présent sur l'espace public (sorties d'école, marché....) pour diffuser de l'information sur les différentes actions/services présents sur le quartier
- Aller à la rencontre des personnes, se faire connaître et entretenir au quotidien un climat relationnel positif.

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

Axe 2 : contribuer activement à l'animation de l'espace d'accueil

- Accompagner les habitants-usagers de la Maison de Quartier: accueil, orientation, aide pour remplir les formulaires...
- Apporter de l'information et de la transparence
- Écouter, faire émerger, recueillir la parole des habitant-usagers
- Permettre aux habitants de s'impliquer dans les activités, les projets de la Maison de Quartier et du quartier, en faisant des liens avec l'existant ou en créant des espaces de participation adéquats.

Axe 3 : identifier les besoins, les attentes l'accès aux droits et à l'information

- Repérer les besoins
- Savoir rendre compte : transmettre les observations et les informations recueillies.

Axe 4 : promouvoir les projets d'appui aux habitants en développant des modes d'action participatifs

- Être partie-prenante dans le montage et l'accompagnement de projets d'habitants
- Faire partie du comité de rédaction du « journal de la maison » (composition : habitants et professionnels-acteurs de terrain)
- Participer activement au projet social du quartier, aux projets partenariaux « vie de quartier ».

PROFIL

- Expérience nécessaire dans la médiation ou l'animation
- Expérience souhaitée dans la démarche de projet

COMPÉTENCES REQUISES

Aisance relationnelle
Capacité à travailler en équipe
Capacité à «aller vers»
Rigueur, ponctualité
Bonne maîtrise des outils informatiques
Qualités rédactionnelles
Permis B

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : Maison de Quartier Louis Aragon
Territoire d'intervention : ensemble du QPV Champberton / Renaudie / La Plaine
Poste nécessitant une bonne mobilité physique / station debout fréquente
Travail ponctuel en soirée et le samedi – sorties extérieures ponctuelles
CDD de 3 ans à temps plein.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ CUMULATIVES

Être âgé de plus de 30 ans
Habiter en zone géographique prioritaire de la politique de la ville
Être demandeur d'emploi ou en recherche d'emploi.

Les candidatures (lettre de motivation + CV obligatoire) sont à adresser à :

Monsieur le Président du CCAS

11, avenue Ambroise Croizat – CS 50007 - 38401 Saint-Martin-d'Hères

Axelle CHALAMET
Directrice du CCAS

